



PROJET PEDAGOGIQUE 2024-2025

Accueil de
Loisir
Sans
Hébergement

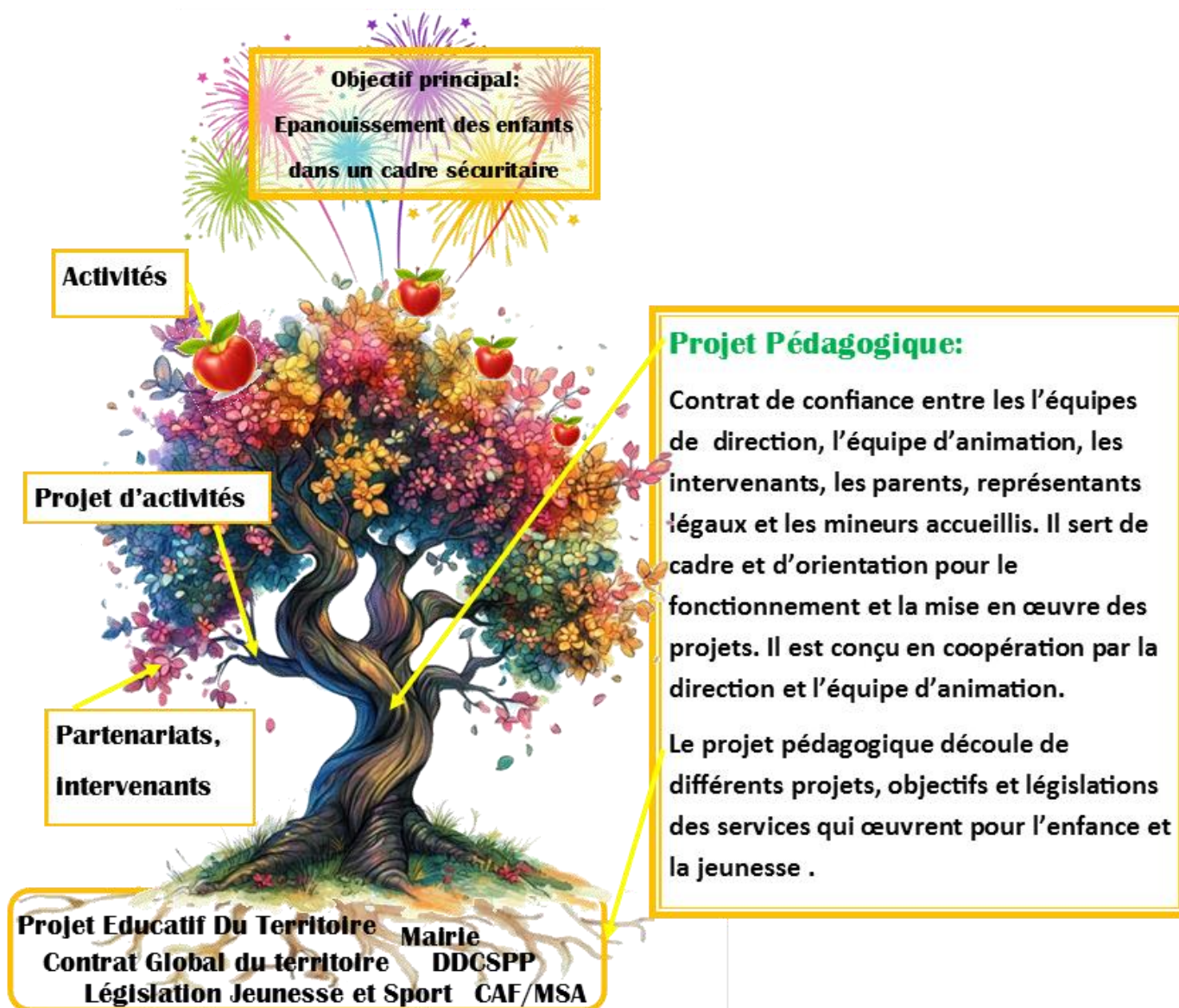


SOMMAIRE

Table des matières

1) Qu'est qu'un projet pédagogique ?	4
2) Présentation de l'ALSH	5
A) Horaires, périodes et lieux	5
B) Public accueilli	5
C) L'équipe de L'ALSH.....	5
3) Journée type	7
ALSH de Fonbeauzard.....	7
4) Les objectifs généraux.....	9
D.1 Les objectifs généraux et opérationnels du PEDT et de l'ALSH	9
D.2 Les objectifs pédagogiques de l'équipe	9
D.3 Objectifs pédagogiques principaux en direction des enfants :.....	9
D.4 Les moyens mis en place sont ;.....	9
5) Annexes.....	10
E. Les Personnes pouvant encadrer sur l'ALSH lors des vacances/séjours	10
F. Contacts.....	12
G. Numéros d'urgences :.....	12

1) Qu'est qu'un projet pédagogique ?



L'équipe d'animation propose des programmes d'activités autour de projets divers et variés alliant activités manuelles, culturelles, scientifiques, sportives, expressions, sorties, visites...

A chaque vacance, un avenant complètera ce projet pédagogique général. L'avenant précisera les objectifs choisis à développer, les plannings et effectifs réels, les programmes d'activités.

Les évaluations seront faites dans la semaine suivant les vacances, et seront communiquées aux acteurs du SEJ.

2) Présentation de l'ALSH

A) Horaires, périodes et lieux

- L'ALSH s'adresse aux enfants scolarisés et non scolarisés durant les vacances de 7h30 à 18h30.
- Les enfants sont accueillis au Centre de Loisirs Clairefontaine (rue Jean Mermoz).
- Le bâtiment du centre de loisirs est commun avec celui du Pole éducation. Les repas et goûters sont servis dans la salle des fêtes à proximité, équipée d'une cuisine.

L'ALSH accueille les enfants sur inscription via le portail famille à la journée ou demi-journée avec ou sans repas.

B) Public accueilli

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 9 ans.

Les activités et sorties peuvent être proposées selon les tranches d'âge :

- Les maternelles (3 à 5 ans)
- Les élémentaires (6 à 11 ans)

Tous les enfants partagent ensemble les temps d'accueil, jeux libres, repas et goûters.

C) L'équipe de L'ALSH

Un directeur ALSH (BPJEPS avec UC de direction, ou BAFD ou équivalence)

Un adjoint ALSH (BPJEPS avec UC de direction, ou BAFD ou équivalence)

Une équipe d'animateurs BAFA validés ou en cours de validation.

Un ou plusieurs stagiaires BAFA (si possible)

C.1 Encadrement :

Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants, nous respectons les effectifs d'encadrement suivant :

- Groupe des 3/5 ans : un animateur pour 8 enfants
- Groupe des 6/10 ans : un animateur pour 12 enfants

Au niveau des sorties baignade :

- Groupes des 3 à 5 ans : 1 animateur pour 5 dans l'eau.
- Groupes des 6 à 10 ans un animateur pour 8 dans l'eau.

C.2- Les plannings

Horaires en général (variables selon les effectifs d'enfants et enfants en situation de handicap accueillis sur la structure) :

1 animateur de 07h30-16h30 + un agent technique
1 animateur de 08h00-17h00
2 animateurs de 09h00-18h00
1 ou 2 animateurs de 09h30-18h30
1 Directeur + 1 adjoint

C.4 Les pauses :

La durée de la pause est au total de 20 minutes par jour.
Les horaires de pauses sont définis en concertation avec les animateurs lors de la réunion de préparation et un tableau des pauses est consultable chaque jour sur le centre. Selon leur préférence, ils peuvent ; soit 20 minutes après le repas cantine, soit 10+10 minutes.

D : Les repas

La collation du matin :

A lieu entre 7h30 et 8h30. Elle sera distribuée dans la salle art-plastique côté élémentaire. Les enfants pourront librement demander à l'animateur de l'accueil.
L'horaire est ainsi fixé pour que les enfants puissent manger correctement lors des repas méridiens.

Le repas du midi :

Se déroule dans la salle Clairefontaine. Les enfants sont libres de s'asseoir à la table qu'ils veulent en fonction de leur affinité et des disponibilités (des tables sont destinées au plus petits).
Les animateurs se placent de manière à être un par table et avoir une vue d'ensemble de la salle.
L'animateur aide à couper, à servir. Il veille à ce que les enfants se tiennent correctement à table et ne chahutent pas trop. Ce doit être un moment convivial où les enfants échangent tout en mangeant.
Il est important d'inciter les enfants à goûter sans les forcer.

Le goûter :

Est fourni par la structure. Il a lieu entre 16h00 et 16h30 dans la salle Clairefontaine.

E : Les soins

Coup/blessures : Chaque animateur qui soigne un enfant est tenu de noter dans un cahier d'infirmier prévu à cet effet, la date, le nom et le soin apporté à l'enfant les suites ou suivi à donner. Il se muni de gants de protection. Si la blessure ne présente aucune égratignure, il peut mettre du froid.

Si l'enfant « semble » malade : l'animateur prend la température et pose les bonnes questions :

« Tu as mal au ventre ? depuis quand ? as-tu bu ? as-tu mangé ? »

Puis l'animateur informe l'adjoint pédagogique ou le directeur ALSH présent.

L'adjointe pédagogique et le directeur ALSH auront au préalable informé l'équipe des conduites à tenir dans le cas d'enfants souffrants de maladie chronique par le biais des PAI.

L'assistant Sanitaire KESAKO ? Son rôle est de suivre les protocoles définis par les PAI mais aussi de suivre les ordonnances et traitements d'appoint donnés lors de l'entrée de l'enfant sur le séjour vacances (que cela soit en ALSH ou en Séjour)

L'AVL KESAKO ? Auxiliaire de Vie Loisirs. Il facilite l'accueil d'un enfant en situation de handicap ayant une notification MDPH individualisé ou collectif. Il lui permet un accès adapté à ses besoins, aux activités et sorties mais également à la vie en collectif. Il optimise son inclusion à ses besoins (fatigue, dialogue, accompagnement dans la vie du quotidien...).

3) Journée type

ALSH de Fonbeauzard

7h30 : Démarrage de l'accueil du matin

Chaque enfant doit se laver les mains en arrivant sur son lieu d'activités

Accueil des enfants dans les salles d'activités, par un animateur et un agent technique

→ mettre à disposition la collation du matin

→ la direction va à la rencontre des familles pour récupérer l'enfant au portail, vérifier et pointer la liste d'appel, l'agent technique reste avec les enfants.

8h00 :

Un animateur, un agent technique de chaque côté

▲ Les feuilles d'appel doivent impérativement rester sur la table à l'accueil de chaque espace.

9h00 : Temps libre (fin de l'accueil du matin)

→ Le temps libre doit rester un moment encadré (délimiter les espaces de jeu par groupe, mise en place de matériel...)

▲ **Toujours penser à vérifier les sols avant de sortir les enfants.**

9h45 : Rassemblement des enfants (préau ou salle polyvalente)

Histoire à raconter (sensibilisation) avec des personnages durant la semaine. Chansons, danses peuvent être proposées aux enfants, mettre de l'ambiance !

Explication des activités proposées.

10h : Début des activités

→ Chaque temps d'activités doit être rythmé par des activités manuelles, sportives et d'expressions. Effectuer des roulements si nécessaires.

Ne pas oublier de garder un temps pour se concerter avec les enfants. Cela peut se faire avant ou après les activités.

11h00 : Fin des activités

→ **Rangement de chaque espace**

11h00/11h30 : Temps calme et passage aux toilettes

→ Le moment d'expression des enfants (raconter des histoires, chanter, mimer...)

▲ **Bien vérifier que tous les enfants se soient correctement lavés les mains.**

11h45/11h50 : (accueil du midi pour les enfants entrants/sortants)

11h50 : Départ à la cantine pour les maternelles

12h00 : Départ à la cantine pour les élémentaires

▲ **Le temps du repas reste un temps d'animation et de vie quotidienne !**

Bien veiller aussi à ce que les enfants quittent leur table en ayant débarrassé correctement la table :

- Les verres et les assiettes sont empilés en bout de table,
- Les couverts dans le bac
- Les déchets à la poubelle
- Les chaises empilées par 10 pour les plus grands

▲ **Le départ de la cantine doit se faire par groupe et sous forme de jeux, d'abord les maternelles, puis les élémentaires (en utilisant les couleurs de vêtements, ou avec les lettres du prénom...)**

13h00/13h05 : (accueil de l'après-midi pour les enfants entrants/sortants)

13h00/13h15 : Temps libre extérieur pour les maternelles

13h00/14h : Temps libre extérieur pour les élémentaires + Organisation des pauses animateurs

13h30 : Départ à la sieste

→ Faire une photocopie de la liste d'appel afin d'y noter les heures de réveil.

→ Lecture d'histoires ou petites comptines

▲ **Bien vérifier que tous les enfants soient passés aux toilettes.**

14h00-14h30 : Temps calme

Début du temps calme pour les élémentaires et les maternelles qui ne dorment pas.

→ Mettre en place dans les différents espaces (relaxation, activité manuelle, jeux de société, lecture, cahier de vacances)

→ Pendant le temps calme un animateur reste dans chaque espace, et un animateur prépare les activités de l'après-midi.

14h45 : Rassemblement des enfants et explication des activités

15h : Début des activités

15h45-16h : Rangement de l'activité avec un animateur + Réveil des plus petits

16h00 : Envoie des enfants au goûter

16h30 : Rangement du goûter

→ Un animateur reste ranger le goûter et les autres encadrent le groupe.

17h00/18h30 : Départ échelonné des enfants

→ Installation de différents pôles (cahier de vacances, jeux de société, livres...)

18h00 : Rangement des espaces (avec les enfants) et rassemblement des enfants avec les deux derniers animateurs.

18h30 : Fermeture.

4) Les objectifs généraux

D.1 Les objectifs généraux et opérationnels du PEDT et de l'ALSH

Les objectifs généraux du Projet Educatif et territorial (PEDT) :

- 1) Consolider pour tous les enfants, une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- 2) Offrir aux enfants en situation de handicap, un accueil de qualité sur les temps ALAE ALSH (permettre de favoriser leur inclusion).
- 3) Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.
- 4) Développer les liens intergénérationnels et les partenaires avec les associations locales.

Les axes éducatifs du PEDT :

- a) Favoriser le vivre ensemble (inter-générationnalité / enfants en situation de handicap)
- b) Développer la confiance et l'estime de soi.
- c) Encourager les découvertes culturelles, artistiques, scientifiques et sportives.
- d) Sensibiliser à l'environnement durable, nature, santé.

D.2 Les objectifs pédagogiques de l'équipe

- L'aspect loisirs doit être entretenu pour faire du lieu, un cadre où les enfants se sentent bien, s'amuse, se font plaisir dans les activités, les jeux et sorties proposées.
- Construire des relations solidaires afin de développer une sérénité au sein de l'équipe.
- Partager et transmettre les savoir-faire, les savoir être et les savoir vivre de chacun.
- Développe l'écoute active lors des rassemblements d'équipe.
- Stimuler l'équipe en développant la participation de chacun à travers le jeu, ou autre.

D.3 Objectifs pédagogiques principaux en direction des enfants :

- Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques culturelles, artistique, physiques.
- Favoriser la coopération et la considération de l'autre.
- Favoriser l'épanouissement individuel par le biais du collectif (trouver sa place)
- Permettre aux enfants porteurs de handicap, une inclusion optimale dans la vie collective

D.4 Les moyens mis en place sont ;

Les animations seront variées afin que chaque enfant y trouve sa place et se développe à son rythme

- **Activités manuelles :** développer les capacités de création, d'expression, de construction manuelle...
- **Activités sportives :** le développement psychomoteur (maîtrise du corps et jeux de stratégies)
- **Atelier d'expression (théâtre, jeux, danse...) :** favoriser l'expression et la confiance en soi, communiquer avec les autres, partager des temps distincts.
- **Activités à caractère culturel :** les musées, les théâtres, (théâtre des violettes, muséum, musée de l'affiche, le quai des savoirs...

5) Annexes

E. Les Personnes pouvant encadrer sur l'ALSH lors des vacances/séjours



EQUIPE D'ANIMATION ELEMENTAIRE 2024/2025



Lyna



Emma



Yanis



Sabrina



Pascale



Sandrine



Clarisse



Delphine



Mehdi



Jade

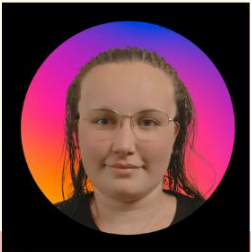
Eliott Pdn
Directeur CAJ



Sophie
Directrice ALAE



Andréa
Directrice Adjointe ALAE elemntaire
et Directrice ALSH



EQUIPE D'ANIMATION MATERNELLE 2024/2025



Isabelle



Francine



Jessica



Alexandra



Océanne



Zaza



Flora



Sabrina



Sophie
Directrice ALAE



Jessica
Directrice adjointe
& Directrice
Mercredis

Des contractuels et des stagiaires viennent compléter l'encadrement selon les besoins

F. Contacts

Pour l'ALSH et Les séjours :

Pour tous les services proposés extrascolaires, les familles ont la possibilité d'inscrire les enfants plusieurs temps d'accueil via le portail famille ou le pôle éducation.

Les modifications ponctuelles ne peuvent pas être effectuées sur le portail famille.

Toute modification hors délai engendrera une pénalité, sauf raison médicale ou impériale. (Règlement SEJ disponible sur le site de la mairie de Fonbeauzard).

Pour toute information ou modification de longue durée, contacter le pôle éducation au : 05.61.37.12.22 ou poleeducation@ville-fonbeauzard.fr.

La tarification dépend du revenu annuel des familles.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet de la mairie de Fonbeauzard :

<https://www.ville-fonbeauzard.fr>

Directrice ALAE

Sophie Millera
06 65 13 42 54
07 60 58 76 13
ca@ville-fonbeauzard.fr

Adjoint élémentaire et ALSH VACANCES

Andrea Brunet
06 65 13 42 54
ca@ville-fonbeauzard.fr

Adjoint Maternelle et ALAE mercredi

Jessica Perron
07 60 58 76 13
ca@ville-fonbeauzard.fr

Point Jeune (mercredis et vacances)

Eliott Alissoutin
07 67 91 55 14
06 65 61 40 77

Coordinatrice EJ et PEDT

Lauriane BLESCH
06 65 61 40 77

Accueil Mairie

05 61 70 23 38

Pôle éducation

Mme FOULQUIE Rosie
Réservation/CCAS
05 61 37 12 22
poleeducation@ville-fonbeauzard.fr

Pôle éducation

Mme KERFAH Fatiha
ALSH et référent handicap
05 61 37 12 22
poleeducation@ville-fonbeauzard.fr

Police Municipal

05.61.70.23.38
05.36.09.15.01

G. Numéros d'urgences :



- Malaise, accident de la route, incendie, personne blessée : 15, 18 ou 112 (ou 114 par SMS)
- Infraction (violences, agression, vol, cambriolages) : 17 ou le 112 (ou 114 par SMS)
- Assistance aux sans domicile fixe (SDF) : 115
- Enfance en danger (violences sur mineurs) : 119 et 116 111
- Secours aériens : 191
- Secours maritimes : 196 ou le 112 depuis le littoral et Radio VHF Canal 16 depuis la mer
- Centre de consultation médicale maritime (CCMM)
- Alerte attentat : 197
- Enfants disparus : 116 000
- Plan Alerte enlèvement
- Spéléo secours français (SSF) : 112
- Risque pour la sécurité dans les transports en commun : 3117 ou par SMS au 31177
- Intoxication (empoisonnement)
- Prévention du suicide : 31 14